

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2012

Présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Tony LLORENS, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Jacqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE.

Procurations : Monsieur Jean-François GUIBBERT à Monsieur Jean-Claude PLA, Monsieur René COUSIN à Monsieur Jean-Claude GIMENO, Monsieur Pierre CARLES à Monsieur Claude CLARIANA, Monsieur Gérard LLOPEZ à Monsieur Louis SBARRA

Absentes : Mesdames Pascale FRANSINO et Françoise CRASSOUS

Secrétaire de séance : Madame Marie-Jeanne MULLER

Début de séance : 18 h 30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 30 Janvier 2012 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

I – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2013 : D-2012-03-07-01

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y aurait lieu de procéder au tirage au sort de 6 personnes pour constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2013. Les personnes désignées à partir de la liste électorale doivent au minimum atteindre l'âge de 23 ans en 2013 (soit nées avant 1989).

Sont tirées au sort, les personnes suivantes :

- 1) Page 221 – ligne 5 : SCOTTI épouse BOUQUET Brigitte
- 2) Page 7 – ligne 3 : ALVAREZ Nathalie
- 3) Page 163 – ligne 5 : MIRALLAS épouse MULLER Marie-Jeanne
- 4) Page 46 – ligne 5 : CAUQUIL Christian
- 5) Page 132 – ligne 1 : LAVENIR David
- 6) Page 135 – ligne 7 : LESNIEWSKI François

II – Acquisitions foncières : D – 2012-03-07-02

Monsieur le Maire informe le conseil de la volonté de la SCI BP (Banque Postale) de mettre en vente l'ensemble du bien (terrain + bâti) de la Poste. Le rez-de-chaussée a été totalement isolé et sécurisé pour les besoins des services de La Poste et de la Banque Postale. Ils souhaitent louer ces locaux au futur propriétaire.

Ils se sont adressés en priorité à la Mairie pour proposer l'acquisition de ce bien avant de le proposer au secteur privé.

Il est possible de louer l'appartement situé au 1^{er} étage en plus de la location de la Poste. Ces deux locations pourraient couvrir l'annuité d'emprunt liée à cet achat.

Le conseil, par 19 voix pour dont 4 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, vote le principe de l'acquisition de ce bien dans la mesure où les locations couvrent l'annuité d'emprunt nécessaire.

Il autorise donc Monsieur le Maire à saisir les services des domaines pour l'estimation du bien et des deux locations induites.

III – Subventions exceptionnelles :

a) ALFI - D-2012-03-07-03a :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association ALFI pour les aider à financer du matériel informatique nécessaire à leur fonctionnement.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 4 procurations.

b) FESTY SUD - D-2012-03-07-03b :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association FESTY SUD pour les aider à financer les animations qu'ils ont organisées dans le cadre du Marché de Noël 2011.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Le Conseil dit que ces sommes seront prélevées sur le compte C/ 6574830 : Divers du BP 2012

IV – Subventions Façades : D -2012-03-07-04

Monsieur le Maire propose au CM de verser à M. Patrick BARRERE une aide pour la rénovation de la façade de son bien situé 11 Le Boulevard d'un montant de 750 €.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 4 procurations

V – Convention fourrière animale Espace Cani Cat- D- 2012–03–07-05 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1^{er} Novembre 2010, la compétence de la garde en fourrière des animaux trouvés errants sur la commune a été transférée à la Communauté de Communes La Domitienne, qui a elle-même confié, par délégation de service public la gestion de la fourrière à la Société Espaces Cani Cat de Maraussan.

A ce jour, le ramassage des animaux et leur transfert vers la fourrière restent de la compétence de la commune.

La Société Espaces Cani Cat et son sous-traitant la Société VITOVETO de Sauvian proposent une assistance dans ces actions aux tarifs suivants :

1) Convention annuelle : renouvelable par tacite reconduction qui met à disposition, 24h/24, leurs moyens humains et techniques.

Coût mensuel payable trimestriellement : 50 €HT

Cette convention permet l'application des tarifs « au coup par coup » conventionnés.

2) Interventions au « coup par coup » :

a) Transfert sans capture à la fourrière :

39 € HT avec convention - 45 € HT sans convention

b) Transfert avec capture à la fourrière en présence d'un policier municipal :

39 € HT avec convention – 45 € HT sans convention

+ temps passé sur la base de 20 € HT de l'heure

c) Si nécessité d'utiliser un fusil hypodermique en présence d'un vétérinaire

Facturation à l'identique du vétérinaire

d) Opération de « ramassage systématique » en présence PM y compris transfert :

½ journée (4h) : 80 € HT avec convention – 125 € HT sans convention

Journée (8h) : 150€ HT avec convention – 195 € HT sans convention

+ 5 € HT par chien capturé

Les interventions a) et d) seront toujours à charge de la commune, les opérations b) et c) pourront être récupérées sur le propriétaire s'il vient reprendre son animal.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, ne souhaite pas signer la convention proposée et note que ce sont les tarifs au coup par coup non conventionnés qui seront appliqués lors d'éventuelles interventions.

VI – ALSH Primaire et Jeunesse :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un voyage de 2 jours au Parc de « Port Aventura » à Salou (Espagne) est prévu du 11 au 12 Avril 2012 dans le cadre des animations des ALSH primaire et jeunesse.

a) Contrat de voyages D-2012-03-09-07a :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat de voyage proposé par la Société Verdier (moins disante) au tarif de 7 790 € TTC

Somme forfaitaire sur la base de 52 enfants et 6 adultes (assurance assistance incluse)
(transport – hébergement 3* - Pension complète – Entrée au parc 2 jours)

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 4 procurations.

b) Tarifs sorties ALSH D-2012-03-07-06b :

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la sortie Port Aventura des 11 et 12 Avril 2012 à 100 € payable en 1 ou 2 x 50 €. La répartition des places sera d'environ 20 places d'adolescents et 32 places primaires.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 4 procurations.

VII – Avis sur le projet régional de santé - D-2012-03-07-07 :

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a, dans une première étape, élaboré un Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS). Celui-ci avait reçu plusieurs avis défavorables dont celui du Conseil général de l'Hérault.

Actuellement, l'ARS consulte les collectivités locales pour avis sur la deuxième étape du Projet Régional de Santé (PRS).

Considérant que le diagnostic de territoire établi par l'ARS relève que l'Hérault est marqué par une précarité dans les villes mais aussi dans l'arrière pays, des populations quittant des agglomérations pour la périphérie pour des motifs économiques.

Que ce diagnostic est connu de l'Agence Régionale de la Santé qui reconnaît les bassins déficitaires des hauts cantons, du pays cœur d'Hérault et du pays de Thau.

Constate la fermeture programmée de lits de médecine en hospitalisation complète qui concerne notamment les hôpitaux implantés en zone rurale en particulier Clermont L'Hérault et Lodève, mais aussi sur Béziers et Montpellier pour l'hospitalisation à temps partiel.

Dénonce la politique du chiffre imposée par le gouvernement et qui conduit à des suppressions qui privent la population d'un accès aux soins.

Dénonce les suppressions d'emplois qui pourraient être engendrées par une baisse d'activité.

Demande à l'Agence Régionale de Santé de tenir compte des spécificités de ce territoire et de maintenir les unités d'hospitalisation.

Donne, à l'unanimité des présents + 4 procurations, **un avis défavorable** au projet régional de santé.

VIII – Antenne SFR – D-2012-03-07-08 :

Monsieur le Maire rappelle la volonté de SFR d'implanter une seconde antenne de relais téléphonique sur la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil un accord de principe pour vendre une parcelle communale sur le secteur du réservoir d'eau Rte de Colombiers (lieu dit « Maragou »)

Le Conseil, par 16 voix pour dont 4 procurations, 2 voix contre et 1 voix d'abstention, donne son accord de principe pour la cession d'une parcelle communale et charge Monsieur le Maire de négocier cette implantation avec SFR intégrant notamment la possibilité d'accueillir un (ou 2 ?) opérateur(s) supplémentaire(s) pour éviter la multiplication des antennes de téléphonie mobile.

IX – Avenants aux travaux de la Chapelle St Pierre :

a) Avenants n°1 – Lot n°1 – D-2012-03-07-09a :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n° 1 – Maçonnerie – Couvertures - Divers - détenu par l'Entreprise SBPR.

L'avenant n° 1 de 21 763.00 € HT – 26 028.55 € TTC concerne des travaux supplémentaires de parvis et du chœur de la chapelle qui ont été approuvés par la CAO compétente.

Le montant initial du marché de 196 337.79 € HT – 234 820.00 € TTC est donc porté à 218 100.79 € HT – 260 848, 55 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, prend acte et approuve l'avenant présenté ci-dessus et retenu par la CAO compétente.

b) Avenants n°1 – Lot n°2 – D-2012-03-07-09b :

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n° 2 – Charpente bois - détenu par l'Entreprise SBPR.

L'avenant n° 1 de 5 874.81€ HT – 7 026.27 € TTC concerne des travaux supplémentaires d'adaptations de chantier préconisées par la DRAC qui ont été approuvés par la CAO compétente.

Le montant initial du marché de 20 420.00 € HT – 24422.32 € TTC est donc porté à 26 294.81 € HT - 31 448.59 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations prend acte et approuve l'avenant présenté ci-dessus et retenu par la CAO compétente.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Foire de Béziers du 17 au 25 Mars 2012 – Parc Expo

↳ Concert 1000 cœurs pour un regard : Les Cigalons de Lespignan et les Cigalous de Cruzy à l'Eglise de Lespignan le Samedi 10/03/2012 à 18 h 30

↳ Poésie express : Vendredi 9/03/2012 à 18 h en Mairie

- ↳ ULAC – Commémoration Lundi 19/03/2012 à 11 h 30 – rendez-vous au cimetière
- ↳ Conseil Général : Politique publique RSA – Lundi 19/03/2012 à 14 h à Montpellier
- ↳ Comité Parents d'élèves : Course Pie Grièche – Dimanche 18/03/2012 à 10 h – Stade Zizou Vidal
- ↳ PAVE/ERP – Restitution études : Samedi 8/03/2012 de 9 h 30 à 11 h 30 à la Domitienne
- ↳ Compte rendu démonstration machine aspiratrice voirie Mardi 28/02/2012
- ↳ Shelter Orange livré Mercredi 7/03/2012 - mise en service Juin 2012 (?)
- ↳ SMDA Comité Syndical Lundi 12/03/2012 à 17 h à Narbonne
- ↳ Point fixe sur travaux de voirie
- ↳ Point fixe sur projets (salle polyvalente et services techniques) et Bibliothèque
- ↳ Réception « secouristes » - Jeudi 8/03/2012 à 18 h 30 en Mairie
- ↳ Liste électorale : 2536 inscrits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00 .